

# Gouvernance et performance des Services vétérinaires

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) dirige un programme appelé Processus PVS (Performance des Services vétérinaires) pour aider les Membres à évaluer leur capacité par rapport aux normes internationales de l'OMSA. **L'Observatoire** présente une sélection de données issues du Processus PVS pouvant contribuer à mieux comprendre les points forts et les faiblesses des Services vétérinaires nationaux.

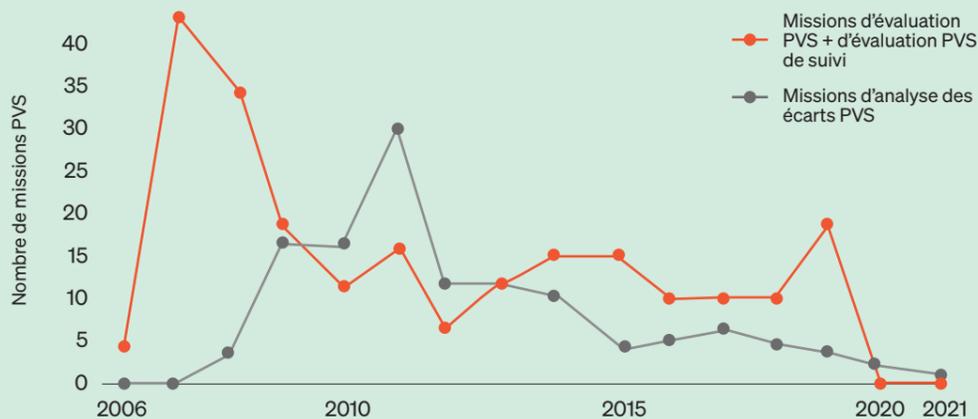
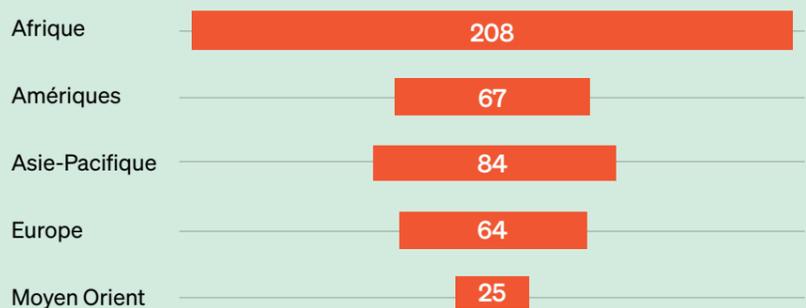
## L'engagement des Membres dans le Processus PVS a été significatif au fil des années

**448** activités ont été réalisées dont **135** missions d'évaluation PVS et **111** missions d'analyse des écarts PVS

### Toutefois, les données suggèrent une baisse d'intérêt pour les missions d'évaluation PVS de suivi et d'analyse des écarts PVS

Cette baisse a démarré avant le COVID-19 qui a empêché le déploiement des missions pendant 18 mois en 2020 et 2021. Du fait de la nature cyclique du Processus PVS, il était attendu que le nombre de missions d'évaluation PVS et de suivi ainsi que le nombre de missions d'analyse des écarts resterait stable ou du moins présenterait une tendance cyclique dans le temps.

La répartition géographique était inégale.



Nombre d'activités PVS conduites dans les régions de l'OMSA  
Source : jeu de données PVS, 2006-2021

Nombre de missions d'évaluation PVS + d'évaluation PVS de suivi et d'analyse des écarts réalisées  
Source : jeu de données PVS, 2006-2021

### Parmi les Membres engagés dans le Processus PVS

**23%** ont été impliqués dans une seule activité sans autre engagement.

**68%** ont bénéficié de leur dernière mission d'évaluation PVS ou de suivi avant 2016.

## Les Membres ont une capacité variable en fonction de la compétence critique considérée

Le stade moyen d'avancement des compétences critiques (CC) varie de :

**1,2** à **3,7**  
CC II-13. sur le bien-être animal à CC IV-1. sur l'élaboration d'une législation et de réglementations

Pour chaque compétence critique, le stade d'avancement peut varier de 1 à 5

Stade 5	Capacité élevée
Stade 4	
Stade 3	Capacité minimale
Stade 2	
Stade 1	Capacité faible

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 43 Membres, 2016-2021 - Analyse du stade d'avancement pour plusieurs compétences critiques selon la 6e édition de l'outil PVS.

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Développer la base de données des missions d'évaluation PVS et le système d'information pour garantir la collecte automatisée des données dans un cadre harmonisé.
- Identifier les freins à un engagement plus soutenu dans le Processus PVS et encourager les Membres à demander l'organisation de missions PVS.
- Utiliser les résultats du Processus PVS pour identifier les écarts et mettre en place des activités de renforcement des capacités adaptées.

### Membres

- Prévoir d'entreprendre une mission d'évaluation PVS de suivi si les dernières missions d'évaluation PVS ou de suivi datent de plus de cinq ans.
- Conduire des auto-évaluations PVS en utilisant le nouveau programme de soutien ciblé pour évaluer les progrès.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

# Effectifs et ressources des Services vétérinaires

Afin de mener à bien leurs activités, les Services vétérinaires ont besoin d'un environnement favorable dans lequel ils peuvent travailler au maximum de leurs capacités et recevoir une formation adéquate. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales pour les aider à renforcer leurs capacités en termes de ressources humaines et financières. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre leur mise en œuvre.

## Les effectifs des Services vétérinaires varient selon les régions

Effectifs mondiaux de professionnels de santé animale



9 M

Vétérinaires



10 M

Paraprofessionnels vétérinaires (y compris les agents communautaires de santé animale)

En moyenne,

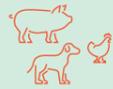
1 professionnel est employé



pour 2 611 unités de gros bétail (UGB)



et 55 tonnes de biomasse animale



Source : rapports semestriels WAHIS, 2019

## Un nombre limité de Membres bénéficie de ressources suffisantes

Sur la base de récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage des Membres ayant atteint ou dépassé la capacité minimale est le suivant :

Effectifs		Compétences professionnelles			Financement		Organisme statutaire vétérinaire	
Vétérinaires et autres professionnels	Paraprofessionnels vétérinaires et autres	Vétérinaires	Paraprofessionnels vétérinaires	Ressources physiques	Opérationnel	D'urgence	Autorité	Capacité
49%	56%	58%	67%	44%	42%	49%	47%	16%

Pourcentage de Membres ayant un stade d'avancement de 3 ou plus pour chacune des 9 compétences critiques pertinentes pour le personnel  
 Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi de 43 Membres, 2020-2021 - Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques I.1.A., I.1.B., I.2.A., I.2.B., I.7, I.8., I.9., III.5.A., III.5.B. de la 6e édition de l'Outil PVS

Seuls 7% de ces Membres disposent d'une capacité en effectifs suffisante

(c'est-à-dire ont atteint ou dépassé la capacité minimale pour toutes les 9 compétences critiques portant sur les effectifs et les ressources)

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Étudier la pertinence de collecter des données plus précises pour recenser le personnel dédié spécifiquement aux différentes catégories d'animaux.
- Envisager un système de référence indicatif des effectifs nécessaires.
- Promouvoir le financement approprié des Services vétérinaires et développer des stratégies adaptées pour le renforcement des capacités.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

### Membres

- Utiliser les outils disponibles (Analyse des écarts PVS, par exemple) pour appuyer les demandes de financement des Services vétérinaires au niveau national.
- Mettre en place ou renforcer l'autorité et la capacité de l'Organisme statutaire vétérinaire, conformément aux normes qui s'appliquent.
- Envisager de participer au programme de Jumelage des Organismes statutaires vétérinaires de l'OMSA.

## Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.



# Notifications à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

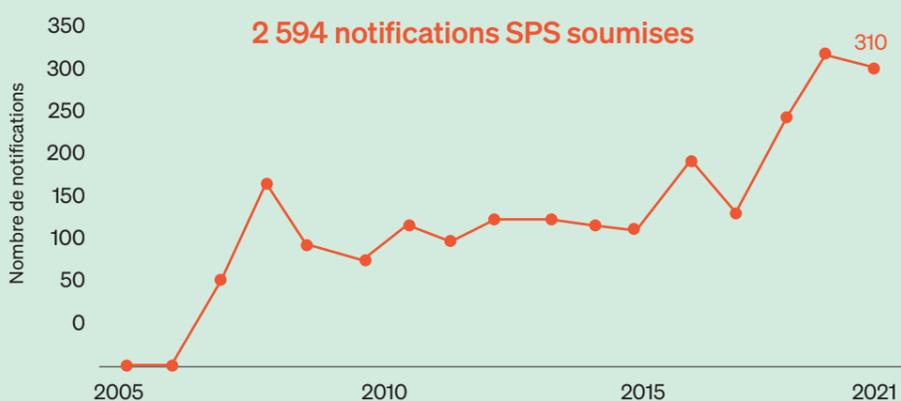
L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) est l'organisation de référence de l'OMC pour les normes internationales concernant la santé animale et les zoonoses. L'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) définit les règles de base pour l'application des mesures de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale dans le cadre des échanges commerciaux internationaux. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à évaluer la mise en œuvre des normes de l'OMSA relatives au commerce.

**90%** des Membres de l'OMSA sont Membres de l'OMC



Les Membres de l'OMC soumettent des notifications SPS à l'OMC concernant des législations sanitaires, nouvelles ou modifiées, susceptibles d'avoir un effet notable sur le commerce. Ces notifications peuvent permettre d'indiquer si la législation est conforme ou non aux normes de l'OMSA.

## Les notifications SPS à l'OMC concernant les normes de l'OMSA ont augmenté au cours des dernières années



Nombre de notifications SPS soumises chaque année à l'OMC concernant des normes OMSA  
Source : jeu de données OMC, 2005-2021

La plupart des notifications SPS à l'OMC sont soumises par une petite proportion des Membres de l'OMC

**77** Membres de l'OMSA ont soumis des notifications entre 2005 et 2021

Cependant, seuls 10 Membres de l'OMC ont contribué à 60 % de ces notifications.

Les notifications concernant l'OMSA ne représentent que

**6%** de toutes les notifications SPS à l'OMC  
83 % des notifications SPS à l'OMC concernant l'OMSA déclarent que la législation référencée est conforme aux normes de l'OMSA.

**97%**

des notifications SPS à l'OMC relatives à des normes de l'OMSA concernent des maladies des animaux terrestres et près d'1/3 concerne l'influenza aviaire.

## Jusqu'à présent, très peu de différends commerciaux concernant les maladies animales ont été portés devant l'OMC

Entre 1995 et 2022,

**612** différends ont été portés devant l'OMC

Parmi eux,



**52** se référaient à l'accord SPS

et seuls



**8** impliquaient des maladies animales

## Les Membres de l'OMSA qui soumettent des notifications à l'OMC ont généralement une plus grande capacité d'accès aux marchés et d'interaction avec les parties prenantes

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage de Membres ayant atteint ou dépassé la capacité minimale est le suivant :



Pourcentage de Membres avec un stade d'avancement de 3 ou plus pour 5 compétences critiques concernant l'accès aux marchés et les interactions avec les parties prenantes

Source : missions PVS d'évaluation ou d'évaluation de suivi pour 43 Membres, 2016-2021 - Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques III.3., IV.2., IV.3., IV.4., IV.6. de la 6e édition de l'outil PVS

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Rechercher d'autres indicateurs évaluant la mise en œuvre des normes de l'OMSA relatives au commerce.

### Membres

- Soumettre des notifications SPS concernant des législations sanitaires, nouvelles ou modifiées, susceptibles d'avoir un effet notable sur le commerce, tel que requis par l'Accord SPS.

## Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

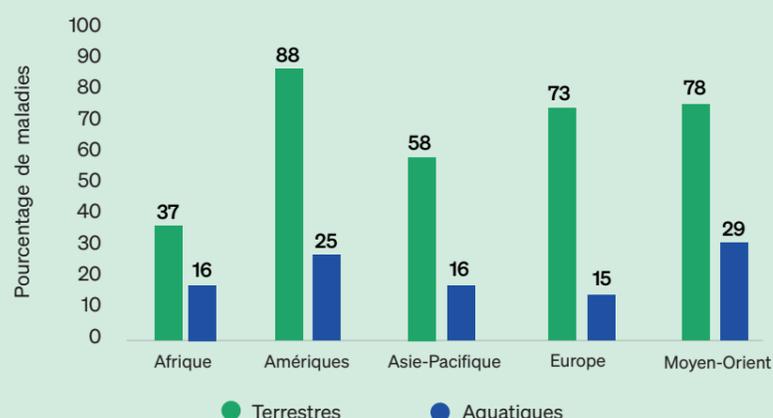
# Détection des maladies, surveillance et diagnostic

La surveillance de la santé animale est cruciale pour déterminer l'absence, la présence et la répartition des maladies animales et détecter les maladies émergentes aussi précocement que possible. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales portant sur la surveillance des maladies animales. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre la mise en œuvre de ces normes.

## La mise en œuvre des systèmes de surveillance des maladies diffère selon les régions et les maladies

### Les maladies de la liste de l'OMSA ne sont pas toutes soumises à une déclaration obligatoire au niveau national

Ceci pose question quant à la capacité des Membres à appréhender pleinement la situation sanitaire dans leurs territoires et à respecter les exigences de l'OMSA en matière de notification.

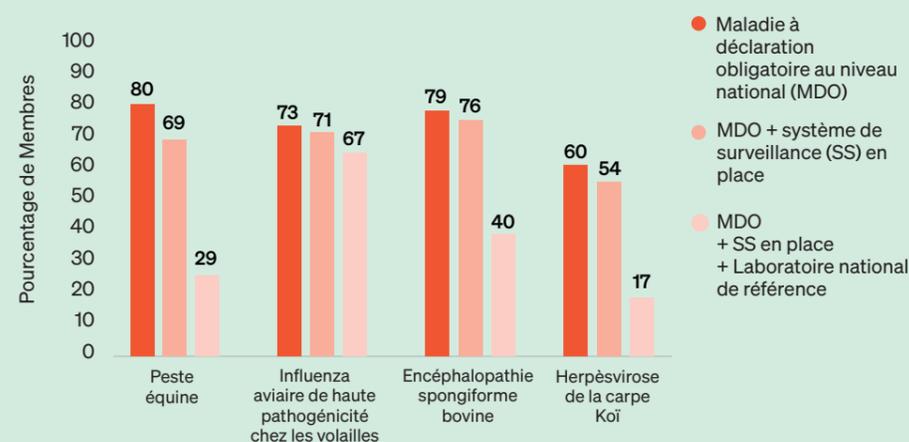


Pourcentage médian de maladies animales soumises à déclaration au niveau national parmi les maladies de la liste de l'OMSA pour les animaux terrestres et aquatiques

Source : rapports semestriels WAHIS, 2019

### Un nombre limité de Membres remplit tous les critères de surveillance des maladies

en raison du faible pourcentage de Membres disposant de Laboratoires nationaux de référence. Ceci pose question quant à leur capacité de diagnostic.

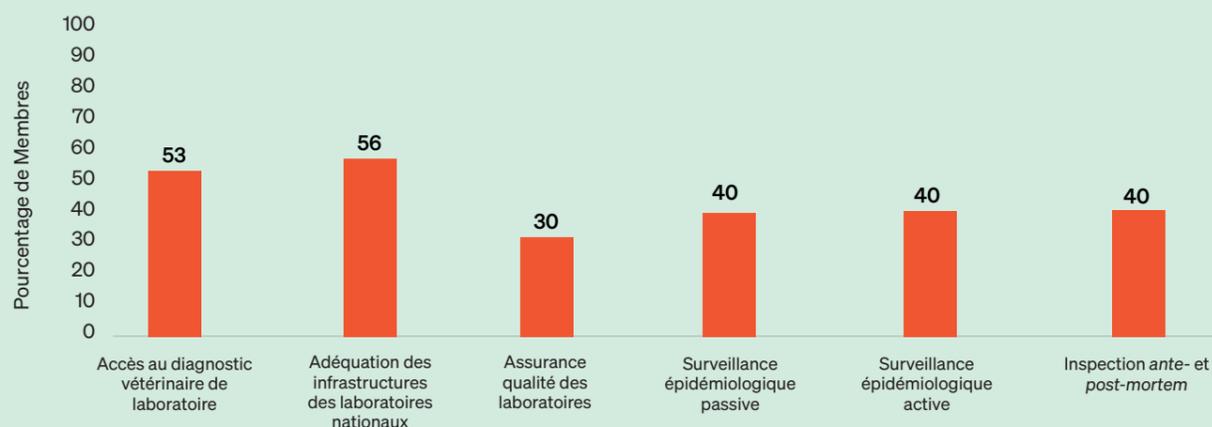


Pourcentage de Membres répondant aux paramètres de surveillance pour diverses maladies animales

Source : rapports semestriels WAHIS, 2019

## La surveillance mériterait d'être améliorée

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage de Membres ayant atteint ou dépassé la capacité minimale est le suivant :



Pourcentage de Membres ayant un stade d'avancement de 3 ou plus pour chacune des 6 compétences critiques pertinentes pour la surveillance

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 43 Membres, 2016-2021 - Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques II.1.A., II.1.B., II.2., II.5.A., II.5.B., II.8. selon la 6e édition de l'outil PVS



**35 %** des Membres disposent d'une capacité globale de surveillance

C'est-à-dire qu'ils atteignent ou dépassent la capacité minimale pour l'ensemble des 6 compétences critiques pertinentes pour la surveillance

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Clarifier les instructions pour remplir les rapports semestriels dans WAHIS.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.
- Explorer les moyens de collecter davantage de données relatives aux performances des Laboratoires nationaux de référence.

### Membres

- Investir dans la formation et les ressources, y compris les capacités de diagnostic afin de stimuler les programmes nationaux de surveillance pour les maladies de la liste de l'OMSA.
- Notifier à l'OMSA le diagnostic des maladies listées.
- Veiller à ce que les rapports semestriels soient correctement remplis.

## Accédez à l'intégralité des informations ici

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

# Transparence des Services vétérinaires

La transparence est essentielle pour que les Services vétérinaires puissent limiter efficacement la propagation des maladies, faciliter la sécurité des échanges commerciaux des animaux et des produits d'origine animale, et permettre la coopération sur les questions mondiales. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales en matière de transparence, notamment en ce qui concerne la notification des maladies. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à évaluer la mise en œuvre de ces normes.

## Le délai entre la confirmation d'une maladie et sa notification (délai de notification) est souvent important

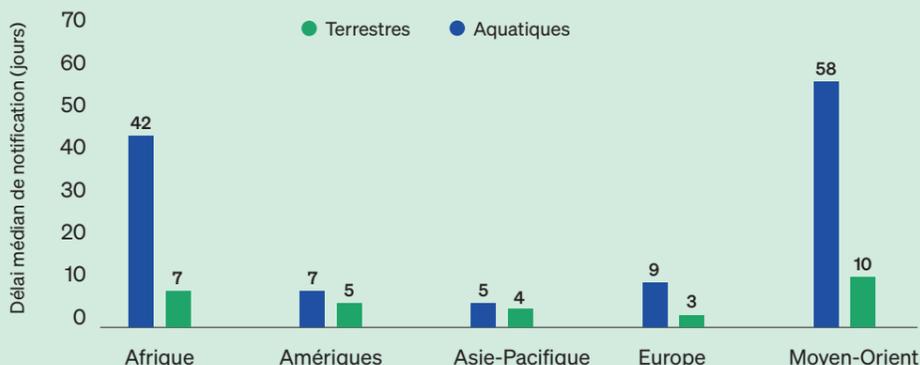
**29 %** des notifications immédiates de maladies listées

sont soumises à l'OMSA dans les 24 heures suivant la confirmation de la maladie, tel que requis par les normes.

**59 %** sont déclarées entre deux et 30 jours après confirmation de la maladie

**11 %** sont déclarées plus d'un mois après confirmation de la maladie

### Toutefois, le délai de notification varie considérablement selon la région et le type de maladie



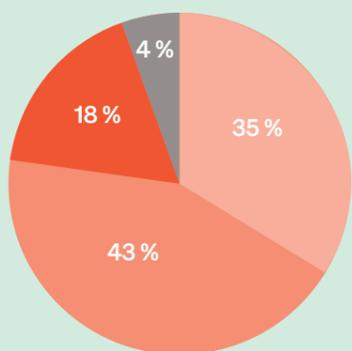
Délai médian entre la confirmation et la déclaration des maladies listées pour les animaux terrestres et aquatiques par région

Source : jeu de données des notifications immédiates WAHIS, 2005-2021

## La plupart des rapports de mission PVS sont accessibles

**78 %** des rapports de mission PVS

sont accessibles soit au public, soit aux partenaires et bailleurs de l'OMSA

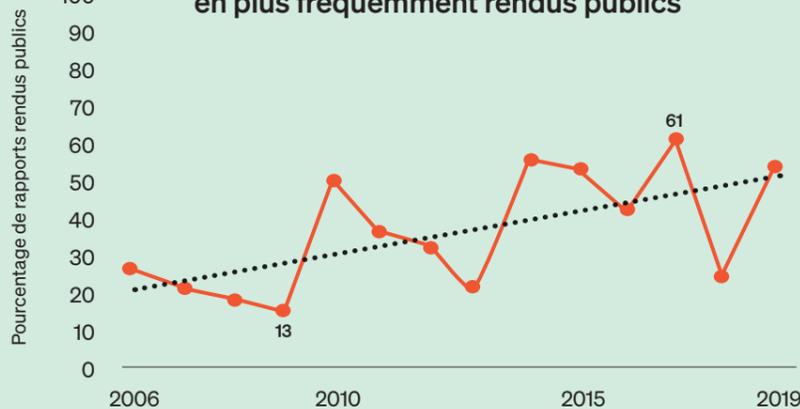


● Rapports publiés sur le site web de l'OMSA  
 ● Rapports accessibles aux partenaires et bailleurs  
 ● Rapports confidentiels  
 ● Statut de confidentialité indéterminé

Pourcentage de rapports de mission PVS selon leur niveau d'accessibilité

Source : rapports de mission d'évaluation PVS et d'évaluation PVS de suivi, 2006-2021

### Les rapports de mission PVS sont de plus en plus fréquemment rendus publics



Pourcentage de rapports de mission PVS qui ont été publiés sur le site web de l'OMSA, et courbe de tendance (ligne en pointillés)

Source : missions du Processus PVS, 2006-2019

## La plupart des Membres disposent de capacités adéquates en termes de transparence

Sur la base de récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS),

**76 %** des Membres ont atteint ou dépassé la capacité minimale pour la compétence critique relative à la transparence

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 42 Membres, 2016-2021 - Analyse du stade d'avancement de la compétence critique IV-6. de la 6e édition de l'outil PVS

**Pourtant, la transparence en matière d'utilisation des agents antimicrobiens demeure limitée**

Seuls

**29 %** des Membres soumettant à l'OMSA un rapport annuel sur l'utilisation des agents antimicrobiens publient également un rapport national sur ce sujet

Source : rapports annuels sur l'utilisation des agents antimicrobiens soumis à l'OMSA entre mai 2016 et mai 2021

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Encourager et aider les Membres à notifier les maladies de façon transparente et dans les meilleurs délais.
- Encourager une plus grande transparence des rapports PVS.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

### Membres

- Réduire le délai entre la confirmation du diagnostic d'un foyer et la notification à l'OMSA.
- Envisager de rendre les rapports PVS accessibles au public, ou accessibles aux partenaires et bailleurs de l'OMSA.
- Plaider au niveau des décideurs en faveur d'une transparence accrue.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

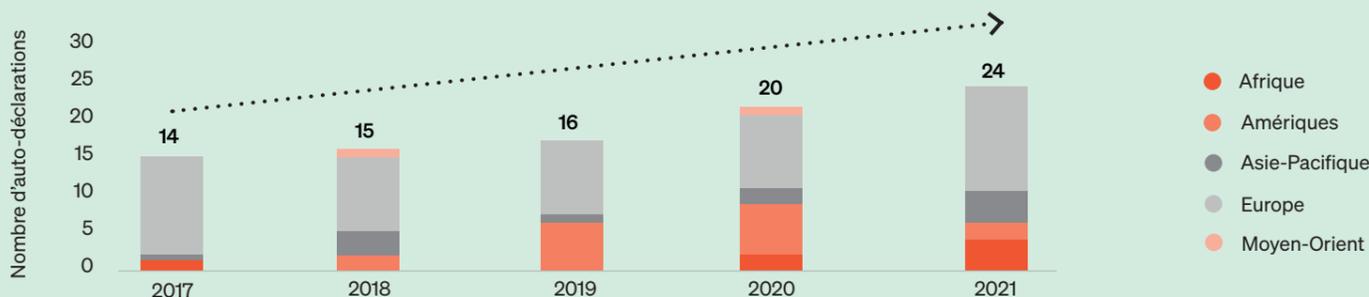
# Auto-déclaration du statut d'une maladie

Les Membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) peuvent auto-déclarer l'absence d'une maladie de leur territoire (pays, zone ou compartiment), conformément aux normes de l'OMSA. Ils peuvent faire publier leurs auto-déclarations sur le site web de l'OMSA pour les rendre plus visibles. Toutefois, ces auto-déclarations ne peuvent pas concerner les six maladies faisant l'objet d'une reconnaissance de statut officiel. L'Observatoire, à travers son Rapport annuel, présente une sélection de données qui participent au suivi de la mise en œuvre des normes de l'OMSA et de l'utilisation des auto-déclarations par les Membres.

## La publication d'auto-déclarations a augmenté ces dernières années

Entre 2017 et 2021, le nombre annuel d'auto-déclarations a augmenté de

**71%**



Nombre d'auto-déclarations publiées par an et par région de l'OMSA  
Source : jeu de données portant sur les auto-déclarations, 2017-2021

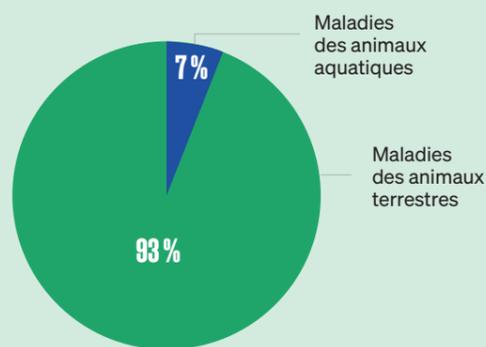
## Toutefois, ce service n'est pas utilisé à son plein potentiel

Environ **40%** des Membres ont soumis une auto-déclaration entre 2000 et 2021

Ces Membres ont fait publier un total de **251** auto-déclarations.

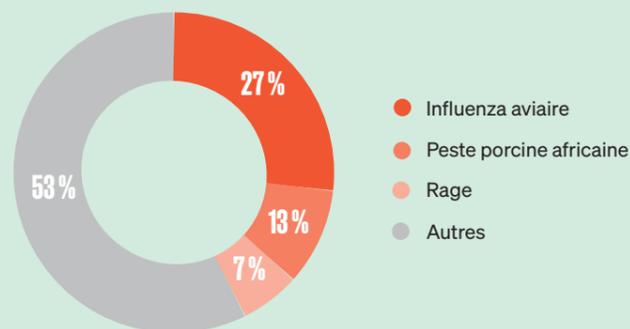
Plus de **60%** de ces déclarations ont été soumises par des Membres de la région Europe.

La plupart des Membres s'auto-déclarent indemnes au regard de maladies des animaux terrestres pour l'ensemble de leur territoire



Pourcentage d'auto-déclarations publiées par type de maladie  
Source : jeu de données portant sur les auto-déclarations, 2000-2021

Les maladies qui font l'objet du plus grand nombre d'auto-déclarations sont l'influenza aviaire, la peste porcine africaine et la rage.



**91%** des auto-déclarations font état de l'absence d'une maladie donnée dans tout le pays

**9%** des auto-déclarations concernent le statut de zones et compartiments

Un faible nombre de Membres ayant notifié l'absence d'une maladie ont aussi soumis une auto-déclaration pour cette maladie



Rage  
**26%**



Peste porcine africaine  
**25%**



Influenza aviaire  
**19%**

Source : jeu de données portant sur les auto-déclarations et rapports semestriels WAHIS, 2nd semestre 2019

Après l'apparition de foyers, la plupart des Membres n'ont pas soumis de nouvelles déclarations pour recouvrer leur statut auto-déclaré entre 2000 et 2021 :

**31%** des statuts auto-déclarés ont été perdus en raison d'un foyer de maladie

**37%** de ces statuts perdus ont été recouverts après la soumission d'une autre auto-déclaration

Source : jeu de données portant sur les auto-déclarations et rapports semestriels WAHIS, 2001-2021

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Identifier et relever les défis qui empêchent les Membres d'utiliser le service d'auto-déclaration à son plein potentiel.
- Poursuivre l'amélioration du processus de gestion, de stockage, de publication et de suivi des auto-déclarations.
- Promouvoir les avantages des auto-déclarations.

### Membres

- Coopérer avec les parties prenantes et les décideurs politiques pour accroître le recours aux auto-déclarations.
- Envisager de soumettre des auto-déclarations pour les maladies absentes du territoire, y compris les maladies des animaux aquatiques.
- Envisager de soumettre des auto-déclarations pour les zones et compartiments.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

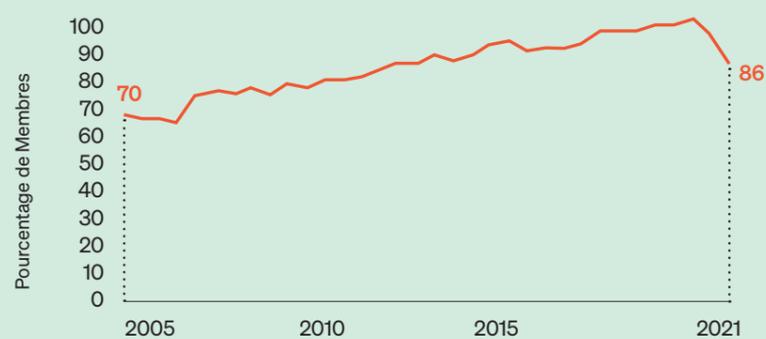
# Contrôle des mouvements au sein des pays/territoires et précautions aux frontières

Les mouvements d'animaux et des produits d'origine animale contribuent largement à la propagation des maladies animales. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales portant sur la gestion des mouvements, y compris sur les mesures de quarantaine et de sécurité sanitaire aux frontières. Ces normes sont essentielles pour contrôler la propagation des maladies au sein d'un territoire et au-delà des frontières. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre leur mise en œuvre.

## La mise en œuvre du contrôle des mouvements progresse lentement mais sûrement

Le pourcentage de Membres ayant mis en place des **mesures de contrôle des mouvements** a augmenté de

**23%** depuis 2005



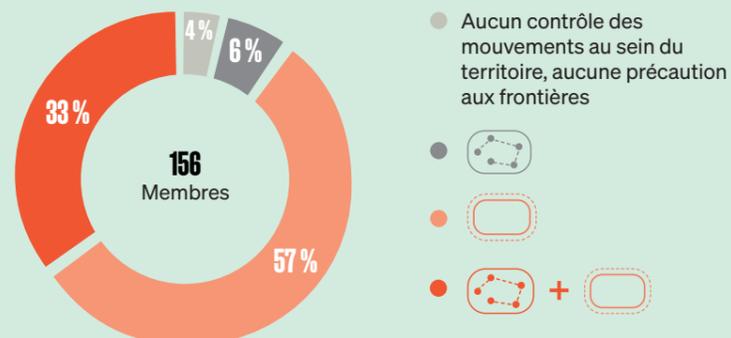
Pourcentage de Membres contrôlant les mouvements au sein de leur territoire et/ou prenant des précautions aux frontières comme mesure de contrôle de la PPR  
Source : rapports semestriels WAHIS, 2005-2021

Étude de cas :  
peste des petits ruminants (PPR)



Toutefois, près de

**60%** des Membres mettent en place des mesures aux frontières uniquement



Pourcentage de Membres contrôlant les mouvements au sein de leur territoire et/ou prenant des précautions aux frontières comme mesure de contrôle de la PPR  
Source : rapports semestriels WAHIS, 2019, 1er semestre 2019

## Globalement, la capacité des Membres à contrôler les mouvements au sein de leur territoire et aux frontières est limitée

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage de Membres ayant atteint ou dépassé la capacité minimale est le suivant :

**37%**  
Identification des animaux et contrôle des mouvements

**49%**  
Quarantaine et sécurité aux frontières

**28%**  
Identification des animaux et contrôle des mouvements + Quarantaine et sécurité aux frontières

Seuls **27%** des Membres rapportant mettre en place un contrôle des mouvements ont atteint ou dépassé la capacité minimale dans ce domaine

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 43 Membres (2016-2021) – Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques II-12. et II.4. selon la 6e édition de l'outil PVS

Source : rapports semestriels WAHIS et missions PVS

### Recommandations

#### Organisation mondiale de la santé animale

- Mieux relier les conclusions des missions PVS et les données de WAHIS afin d'identifier les écarts et d'améliorer la qualité des données.
- Promouvoir le contrôle des mouvements par des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités.
- Suivre dans le temps les progrès des Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

#### Membres

- Poursuivre la mise en œuvre des normes de l'OMSA portant sur le contrôle des mouvements afin de mieux contenir les maladies.
- Combiner plusieurs mesures de contrôle pour une meilleure efficacité (zonage et contrôle des mouvements, par exemple) et s'assurer qu'elles sont correctement notifiées dans WAHIS, conformément aux normes.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

# Zonage et compartimentation

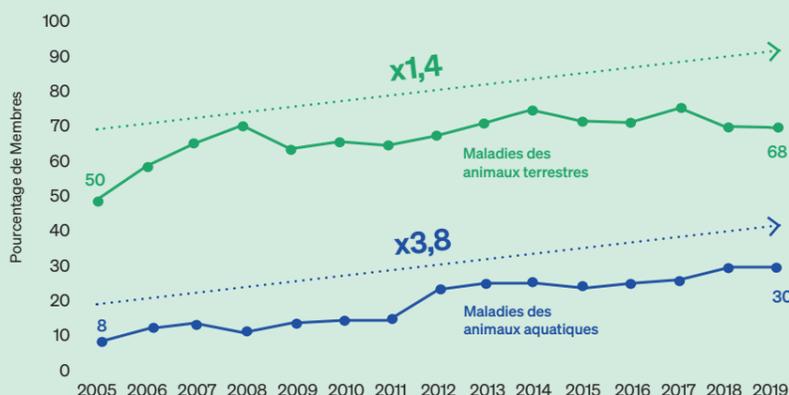
Les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) relatives au zonage et à la compartimentation aident les Membres à prévenir et à contrôler la propagation des maladies et contribuent à garantir la sécurité des échanges d'animaux et de produits associés. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre la mise en œuvre de ces normes.

## Un nombre croissant de Membres déclare avoir recours au zonage, mais la mise en œuvre effective de cette mesure reste compliquée

**71%** des Membres rapportent avoir appliqué le zonage pour au moins une maladie,

notamment pour lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène, la fièvre aphteuse, la maladie de Newcastle, la peste porcine africaine, la peste porcine classique et la peste des petits ruminants.

Source : rapports semestriels WAHIS, 2019



Pourcentage de Membres déclarant appliquer le zonage pour au moins une maladie  
Source : rapports semestriels WAHIS, 2015-2019

En moyenne, les Membres déclarent appliquer le zonage pour

**14 à 20**

maladies par an, sans grandes variations dans le temps mais avec une certaine variabilité entre les régions.

Source : rapports semestriels WAHIS, 2005-2019

Certains Membres déclarent la présence d'une maladie limitée à une ou plusieurs zones, mais ils ne rapportent pas toujours mettre en place le zonage pour la contrôler

Certains Membres rapportent mettre en place le zonage sans mesures de contrôle des mouvements, alors que celles-ci sont une condition préalable à la mise en œuvre effective du zonage

Certains Membres rapportent mettre en place le zonage en tant que mesure de lutte contre une maladie, bien qu'ils aient notifié l'absence de cette maladie sur leur territoire

### Étude de cas : peste porcine africaine

**46%** de Membres déclarant la présence de la peste porcine africaine limitée à une ou plusieurs zones

rapportent également appliquer le zonage.

**86%** des Membres qui rapportent appliquer le zonage

déclarent également appliquer un contrôle des mouvements pour contenir cette maladie.

Parmi les 38 Membres qui rapportent appliquer le zonage pour lutter contre la maladie,

**49%** déclarent son absence sur l'ensemble de leur territoire ou ne l'ont jamais déclarée.

Source : rapports semestriels WAHIS, 2nd semestre 2019

## Un nombre limité de Membres rapporte mettre en place la compartimentation pour au moins une maladie, mais on observe une légère tendance à la hausse



Pourcentage de Membres déclarant mettre en place la compartimentation pour au moins une maladie  
Source : rapports semestriels WAHIS, 2017-2021

## Les capacités des Membres en matière de zonage et de compartimentation restent limitées

Sur la base des missions récentes du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage de Membres ayant atteint ou dépassé la capacité minimale est de :

**29%**

Zonage

**14%**

Compartimentation

Source : missions d'évaluation PVS et d'évaluation PVS de suivi, 2016-2021 - Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques IV-7, et IV-8, selon la 6e édition de l'outil PVS

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Préciser que l'absence d'une maladie dans une ou plusieurs zones ne doit être déclarée que si des mesures de zonage sont en place.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

### Membres

- Mettre en œuvre le zonage en même temps que le contrôle des mouvements.
- Envisager de poursuivre la mise en œuvre des normes relatives au zonage et à la compartimentation.

## Accédez à l'intégralité des informations ici

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

# Préparation aux situations d'urgence

Devant une situation d'urgence liée à la santé ou au bien-être des animaux, l'efficacité de la réponse dépend du niveau de préparation de l'Autorité vétérinaire et des parties prenantes concernées. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes et des lignes directrices internationales portant sur la préparation aux situations d'urgence, y compris grâce au développement de plans d'urgence et à la mise en place d'exercices de simulation. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à évaluer la mise en œuvre de ces normes.

## L'utilisation de plans d'urgence varie selon les régions

**87%** des Membres ont un plan d'urgence pour au moins une maladie

**1 169** plans d'urgence ont été recensés en 2018, avec quelques variations régionales



Nombre de plans d'urgence par région  
Source : étude OMSA, 2018

## La notification des exercices de simulation n'est pas encore une pratique courante

Seuls **45%** des Membres ont rapporté un exercice de simulation

**408** exercices de simulation ont été rapportés entre 2002 et 2021

Source : jeu de données de l'OMSA sur les exercices de simulation, 2002-2021

**¾ d'entre eux ont été conduits en Europe et dans les Amériques.**

Plus de **95%** des plans d'urgence et des exercices de simulation portent sur des maladies des animaux terrestres, en particulier, l'influenza aviaire, la fièvre aphteuse et la peste porcine africaine.

Source : étude OMSA, 2018 ; jeu de données de l'OMSA sur les exercices de simulation, 2002-2021

## Les activités de préparation aux situations d'urgence conduites par les Membres pourraient être renforcées

Les Membres disposant de plans d'urgence ne réalisent pas tous des exercices de simulation

Le statut indemne au regard d'une maladie n'est pas associé à la présence d'un plan d'urgence ni à la notification d'exercices de simulation



Sources : étude OMSA, 2018 ; jeu de données de l'OMSA sur les exercices de simulation, 2002-2021

## La capacité des Membres pour la préparation aux situations d'urgence est limitée

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS), le pourcentage des Membres qui ont atteint ou dépassé la capacité minimale est le suivant :



Source : missions PVS d'évaluation ou d'évaluation de suivi pour 43 Membres, 2016-2021 – Analyse du stade d'avancement pour les compétences critiques II-9. et II.6. de la 6e édition de l'Outil PVS

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Sensibiliser à l'importance de la préparation aux urgences.
- Proposer des activités dédiées de renforcement des capacités.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

### Membres

- Identifier et investir dans les ressources nécessaires pour mieux se préparer aux situations d'urgence en matière de santé animale.
- Réaliser régulièrement des exercices de simulation, conformément aux principes présentés dans les Lignes directrices de l'OMSA dédiées aux exercices de simulation.
- Rapporter les exercices de simulation à l'OMSA pour leur donner plus de visibilité.

## Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

# Utilisation des agents antimicrobiens et résistance aux antimicrobiens

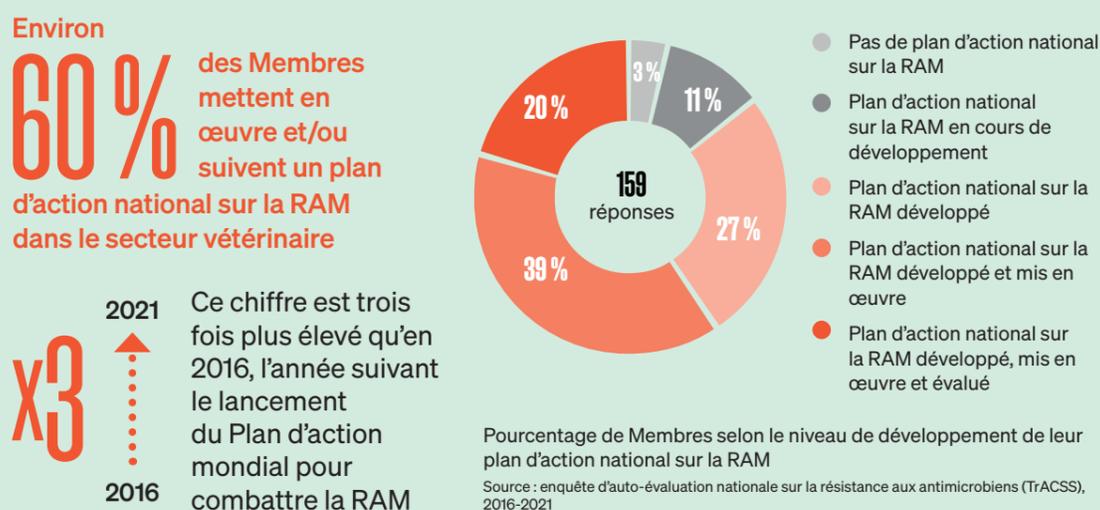
La mauvaise utilisation ou l'utilisation excessive des agents antimicrobiens peut entraîner le développement d'une résistance aux antimicrobiens (RAM). C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales sur leur utilisation responsable et prudente chez les animaux. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre la mise en œuvre de ces normes.

## Des agents antimicrobiens d'importance critique sont encore utilisés comme promoteurs de croissance chez les animaux



Pourcentage de Membres utilisant des agents antimicrobiens d'importance critique comme promoteurs de croissance chez les animaux  
Source : base de données mondiale ANIMUSE, 2020-2021

## Un nombre croissant de Membres met en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la résistance aux antimicrobiens



## Les systèmes nationaux de surveillance de la RAM doivent être développés davantage

Presque **1/4** des Membres n'a pas de système de surveillance de la RAM chez les animaux

D'autres Membres disposent de systèmes de surveillance à différents stades de développement.

Par exemple, **44%** d'entre eux procèdent à une collecte systématique des données et surveillent les niveaux de RAM, par le biais de laboratoires qui suivent des process d'assurance qualité.

Moins de la moitié des Membres dispose d'un système de surveillance multisectoriel intégré pour la RAM et l'utilisation des antimicrobiens

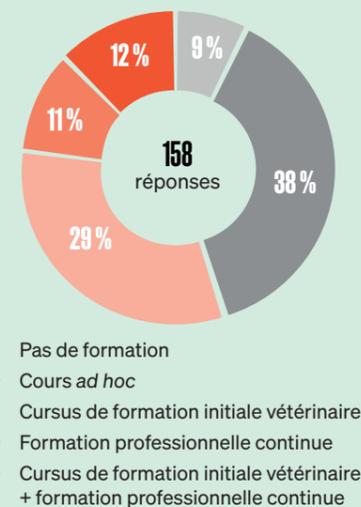


Source : TrACSS, 2020-2021

## La formation sur la RAM est répandue parmi les Membres

Plus de **90%** des Membres dispensent des formations sur la RAM et l'utilisation des antimicrobiens dans le secteur vétérinaire

que ce soit par le biais de cours *ad hoc*, de cursus de formation initiale pour les professionnels vétérinaires ou de formation professionnelle continue.



Formation et cursus professionnels des Membres sur la RAM dans le secteur vétérinaire

Les données sur l'utilisation des antimicrobiens sont disponibles dans la fiche résumée du **6e Rapport annuel sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux**, publiée en juin 2022.

## Recommandations

### Organisation mondiale de la santé animale

- Plaider pour une utilisation responsable des agents antimicrobiens par les secteurs privé et public.
- Développer les activités de renforcement des capacités en matière de RAM et d'utilisation des antimicrobiens.

### Membres

- Cesser d'utiliser les agents antimicrobiens comme promoteurs de croissance chez les animaux si l'OMS et/ou l'OMSA considèrent qu'ils revêtent une importance critique.
- Les Membres qui utilisent d'autres agents antimicrobiens comme promoteurs de croissance sont encouragés à accompagner systématiquement leur utilisation d'une analyse de risques, conformément aux recommandations de l'OMSA.
- Mettre en œuvre et suivre un plan d'action national sur la RAM et améliorer les systèmes de surveillance.
- Dispenser une formation professionnelle continue sur la RAM et l'utilisation des antimicrobiens.

## Accédez à l'intégralité des informations ici

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

# Mise en œuvre de l'approche « Une seule santé »

L'approche « Une seule santé » reconnaît que la santé des humains, celle des animaux et des végétaux sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels ils vivent. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) promeut cette approche par ses propres activités et par les initiatives qu'elle mène en collaboration avec d'autres organisations internationales. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, entend montrer de quelle manière les Membres de l'OMSA la mettent en œuvre.

## Un grand nombre de maladies notifiées à l'OMSA sont des zoonoses

**38%** des notifications immédiates de maladies listées par l'OMSA sont des zoonoses

Le pourcentage annuel a varié entre **25 % et 47 % entre 2005 et 2021**, avec des pics coïncidant avec des flambées de cas d'influenza aviaire

Près d' **1/3** des maladies de la liste de l'OMSA sont des zoonoses

Source : notifications immédiates dans WAHIS, 2005-2021

## La majeure partie des maladies émergentes notifiées à l'OMSA sont considérées comme ayant un impact sur la santé publique



Répartition des **166 notifications immédiates de maladies émergentes** rapportées entre 2005 et 2021.

En 2021, toutes les notifications immédiates de maladies émergentes ayant un impact sur la santé publique étaient liées à des infections dues au SARS-CoV-2 chez les animaux.

Source : notifications immédiates dans WAHIS, 2005-2021

## La collaboration entre les secteurs de la santé publique et de la santé animale a progressé

**1/5** des Membres ont organisé des ateliers nationaux RSI-PVS\* entre 2014 et 2021 afin d'évaluer et d'améliorer la collaboration multisectorielle



Malgré la pandémie de COVID-19, le nombre d'ateliers organisés chaque année est en augmentation.

\*RSI-PVS : Règlement sanitaire International (OMS) – Performance des Services vétérinaires (OMSA)

Nombre d'ateliers nationaux RSI-PVS\* organisés dans les régions de l'OMSA  
Source : données NBW RSI/PVS, 2014-2021

## Les Membres ont la capacité de coordonner les ressources et les activités dans le cadre de l'approche « Une seule santé »

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires (PVS),

**79%** des Membres ont atteint ou dépassé la **capacité minimale** pour la compétence critique liée à l'aptitude de coordination externe, y compris l'approche « Une seule santé ». Ceci montre notamment leur capacité à travailler avec d'autres autorités gouvernementales impliquées dans le secteur de la santé.

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi de 43 Membres, 2016-2021 – Analyse du stade d'avancement pour la compétence critique II.6.B. de la 6e édition de l'Outil PVS

### Recommandations

#### Organisation mondiale de la santé animale

- Promouvoir la nécessité, l'intérêt ainsi que les bonnes pratiques relatives à l'approche « Une seule santé » pour collecter davantage d'informations sur sa mise en œuvre.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

#### Membres

- Élargir et mettre en œuvre progressivement l'approche « Une seule santé » et améliorer la coordination multisectorielle pour toutes les activités concernées.
- Comprendre les bénéfices liés à l'organisation d'ateliers nationaux RSI-PVS pour élaborer une feuille de route internationale en vue d'une coordination intersectorielle.

## Accédez à l'intégralité des informations ici

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.

# Bien-être animal

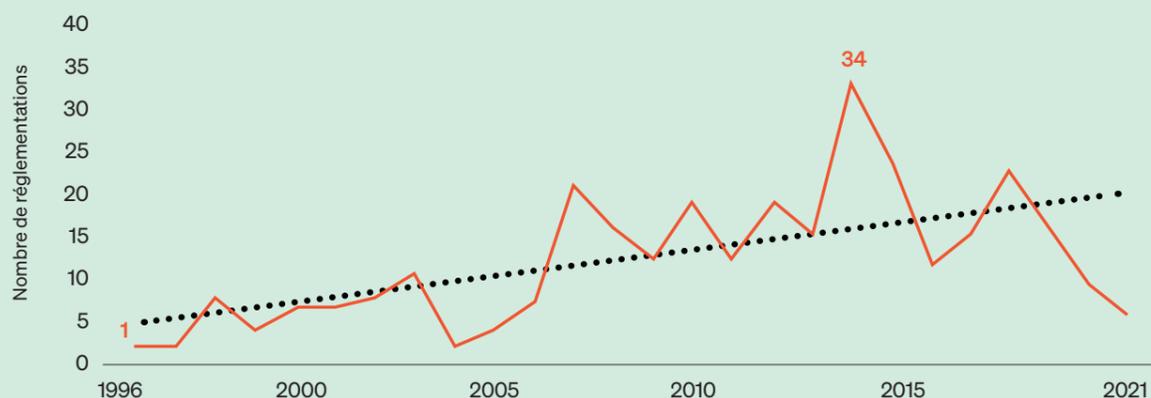
L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales relatives au bien-être animal pour aider les Membres à améliorer la façon dont ils traitent les animaux terrestres et aquatiques en élevage, durant le transport, lors de l'abattage ou de la mise à mort, dans le cadre de leur utilisation pour la recherche, ainsi que sur des sujets spécifiques, comme la gestion des populations canines. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre la mise en œuvre de ces normes.

## Le nombre de réglementations en matière de bien-être animal est en augmentation

**336** réglementations en matière de bien-être animal

ont été enregistrées entre 1996 et 2021 par 58 Membres.

Plus de 75 % d'entre elles provenaient de la région Europe.



Nombre de réglementations en matière de bien-être animal et courbe de tendance (en pointillés)

Source : base de données législative de la FAO (FAOLEX), 1996-2021

## La mise en œuvre des normes sur la gestion des populations canines peut être renforcée

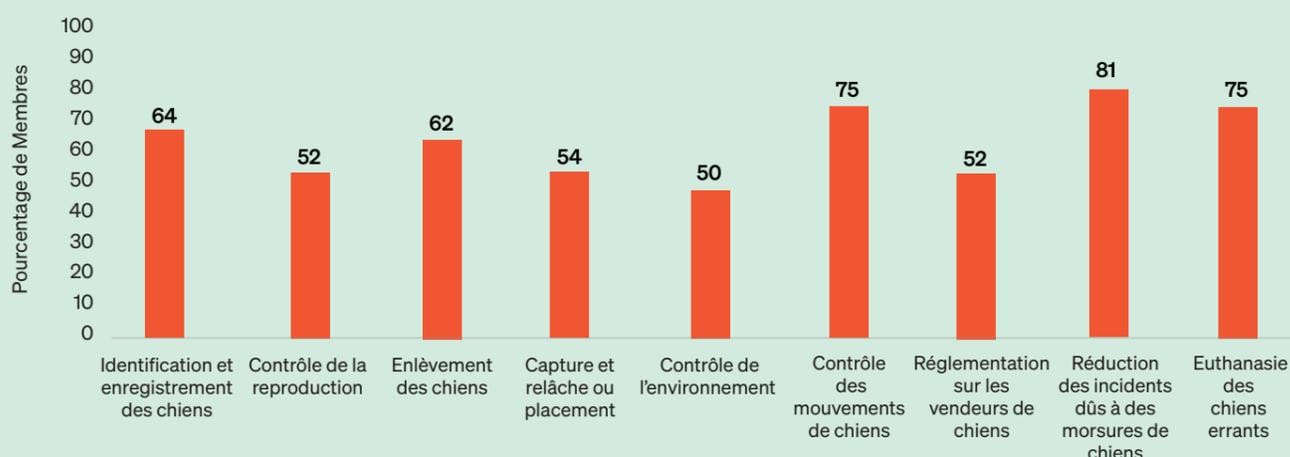
**70 %** des Membres n'ont pas d'estimations du nombre de chiens errants

selon des études conduites dans la région Europe et en Afrique du Nord

**68 %** des Membres participants ont des programmes de contrôle des populations canines en place

**69 %** de ces programmes sont suivis et évalués

La mise en œuvre des différentes composantes de la norme sur la gestion des populations canines est variable.



Pourcentage de Membres appliquant les recommandations de l'OMSA relatives à la gestion des chiens errants

Source : études relatives aux chiens errants, Plateforme Europe de l'OMSA sur le bien-être animal, 2015-2021, 21 Membres participants de la région Europe et d'Afrique du Nord

## La capacité des Services vétérinaires en matière de bien-être animal mérite d'être améliorée

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires

**26 %** des Membres ont atteint ou dépassé la capacité minimale pour la compétence critique relative au bien-être animal

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 43 Membres, 2016-2021 — Analyse du stade d'avancement pour la compétence critique II.13. selon la 6e édition de l'Outil PVS

### Recommandations

#### Organisation mondiale de la santé animale

- Intensifier les efforts de collecte de données relatives au bien-être animal pour évaluer précisément le respect des normes internationales par les Membres.
- Comprendre les problèmes rencontrés par les Membres pour légiférer et mettre en œuvre les normes sur le bien-être animal.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

#### Membres

- Lever les freins relatifs à la mise en place de réglementations et à l'application des normes sur le bien-être animal.
- Mettre en place et/ou renforcer la surveillance et l'évaluation des programmes de contrôle des populations canines.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.